

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du jeudi 04 avril 2019

Publié sur le site et mis à la disposition du public le vendredi 12 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel DESTRUEL, Maire.

Etaient présents :

M. DESTRUEL Daniel, M. RENOUX André, Mme TRAULET Delphine, M. THOREL Michel, M. DEVAUX Gérard, M. DELAPORTE Didier, M. RICARD Alain, Mme NORMAND Edith, Mme CHETTAB Carole, Mme DUCHAUSSOY Danielle, Mme THERON Bénédicte, M. SANTERRE Jacky, M. TETIER Pascal, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. HOUYELLE Antoine et Mme LAPORTE Martine.

Absents excusés avec pouvoir :

Mme NICOLAS Jacqueline qui donne pouvoir à Mme THERON Bénédicte
Mme DUMORTIER Paule qui donne pouvoir à Mme SIRE Guislaine
M. DRUMEZ Vincent qui donne pouvoir à M. RICARD Alain
Mme DEPOILLY Kandice qui donne pouvoir à M. DELAPORTE Didier
Mme BONAY Catherine qui donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole

Absent excusé :

Monsieur Thierry GROSJEAN

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Antoine HOUYELLE secrétaire de séance, le Conseil accepte à l'unanimité.

Il désigne Madame VIOLET Brigitte, secrétaire générale, auxiliaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 11 MARS 2019

Monsieur DUBOIS fait remarquer que la réponse à sa question sur l'entretien des trottoirs rue des grands moulins n'a pas été reprise.

Le compte-rendu est adopté par 21 voix et 1 abstention (M. DUBOIS)

2. AFFECTATION DES RESULTATS

Il s'agit d'affecter les résultats constatés aux comptes administratifs 2018.

LOTISSEMENT LA NARDIERE : pas d'excédent de fonctionnement donc pas d'affectation.

CAMPING MUNICIPAL : l'excédent de 6 821.38 € constaté en fonctionnement est reporté dans sa totalité.

SERVICE D'EAU : l'excédent de 24 755.10 € constaté en fonctionnement est affecté dans sa totalité pour couvrir une partie du déficit d'investissement de 88 413.21 €

VILLE DE GAMACHES : l'excédent de 1 948 060.50 € est affecté pour 1 174 240.72€ en section investissement et le solde, soit 773 819.78 € est reporté en section fonctionnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 4 abstentions (M. DUBOIS et TÉTIER et Mmes SIRE et DUMORTIER) accepte ces affectations de résultats.

3. INVESTISSEMENTS 2019

DÉPENSES

RESTES A REALISER	347 800.00 €
CAPITAL DES EMPRUNTS	265 000.00 €
ETUDES DIVERSES	50 000.00 €
MAISON DE SANTÉ	150 000.00 €
MICRO-CRÈCHE	300 000.00 €
BATIMENTS DIVERS	50 000.00 €
VOIRIE DIVERSES	100 000.00 €
MATERIEL DIVERS	100 000.00 €
TOTAL	1 362 800.00 €

RECETTES

RESTES A REALISER	300 000.00 €
FCTVA	235 620.00 €
SUBVENTION FEDER	431 000.00 €
SUBVENTION CAF	110 000.00 €
VENTE TERRAINS	70 000.00 €
TOTAL	1 146 620.00 €

Le conseil municipal par 17 voix pour et 5 abstentions (M. HOUYELLE, DUBOIS et TÉTIER et Mmes SIRE et DUMORTIER) accepte ces investissements pour 2019

4. BUDGETS PRIMITIFS 2019

LOTISSEMENT LA NARDIERE

Il s'équilibre en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 651 000 € et en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 880 000 €

CAMPING MUNICIPAL

Il s'équilibre en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 5 985 € et en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 32 821.38 €

SERVICE D'EAU

Il s'équilibre en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 488 851.74 € et en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 296 683.13 €

VILLE DE GAMACHES

Il s'équilibre en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 2 369 522.74 € et en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 4 157 571.78 €.

Le Conseil Municipal par 17 voix pour et 5 abstentions (M. HOUYELLE, DUBOIS et TÉTIER et MMES SIRE et DUMORTIER) approuve ces budgets 2019.

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil municipal, compte tenu du produit attendu pour l'équilibre du budget principal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition de 2018, donc de ne pas augmenter les impôts et, de les reconduire sur 2019, soit :
 - *Taxe d'habitation : 23.12 %
 - *Taxe foncière (bâti) : 28.74 %
 - *Taxe foncière (non bâti) : 41.07 %
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

6. PRIX DE L'EAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-1,

Considérant que pour l'équilibre du budget il convient d'augmenter le prix du m3 d'eau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 3 contre (M. DUBOIS et Mmes SIRE et DUMORTIER) et 2 abstentions (M. HOUYELLE et TÉTIER) :

- **DECIDE** de fixer le prix de l'eau ainsi qu'il suit :
 - * de 0 à 50 m³ : 1.20€ HT / m³
 - * de 51 à 500 m³ : 1.10€ HT / m³
 - * au-delà de 500 m³ : 1.07€ HT / m³
- **DIT** que ces tarifs sont applicables à partir de la facturation du 15 avril 2019.

7. ENTRETIEN ESPACES VERTS

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les divers devis pour l'entretien des espaces verts sur le territoire de la commune, à savoir :

Pour la tonte :

Stéphane SANTERRE prestation mensuelle pour la somme de 3 498 € TTC

Pour le débroussaillage :

Stéphane SANTERRE prestation mensuelle pour la somme de 882 € TTC

Pour l'entretien des étangs, abords du cimetière et chemins divers :

Les jardins de la Bresle pour un montant total de 16 262.87 €TTC

Ces devis sont acceptés par 21 voix pour et 1 abstention (M. SANTERRE Jacky)

8. APPEL A PROJET REGION HAUTS DE France

Depuis cinq ans maintenant, Gamaches est engagée dans un processus de projet visant à la revitalisation de son centre-bourg. Les étapes franchies montrent notre engagement et notre volonté de non seulement construire un projet réaliste et cohérent pour le centre-bourg, mais aussi de nous doter des moyens de sa concrétisation :

- En 2014, souscription à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) national « Revitalisation des centres-bourgs » lancé par l'État, et relayé localement par la Direction départementale des territoires et de la mer et le Conseil départemental de la Somme. Notre dossier ne sera pas retenu mais nous saisissons l'opportunité, dès 2015, d'un accompagnement de la DDTM 80 à l'élaboration de la stratégie de revitalisation du centre-bourg dans le cadre de la démarche « Rayonner en Somme ».
- D'octobre 2015 à juin 2016, nous avons donc travaillé dans ce cadre, appuyés par un groupement de bureaux d'études à l'élaboration de cette stratégie de revitalisation du centre-bourg. Ce travail a non seulement très fortement mobilisé les élus mais aussi un groupe d'acteurs et d'usagers associant en particulier les habitants et commerçants gamachois.
- Parallèlement à cette étude, nous engageons des projets tels que la construction d'une Maison de santé, la mise en accessibilité des bâtiments publics, la réhabilitation de l'école maternelle Achille Baillet et de l'hôtel de ville. S'ajoutent à ces projets la

relocalisation du Centre de secours départemental, nous permettant de disposer d'une emprise foncière à valoriser en centre-bourg, la création d'une micro-crèche. Tous ces projets sont aujourd'hui achevés.

- Depuis début 2017, nous sommes engagés dans la mise en œuvre du programme de revitalisation du centre-bourg issu de l'étude de 2015-2016, appuyés par une assistance à maîtrise d'ouvrage (Quartier libre) qui participe à l'animation de la démarche, tant à l'échelle communale que par la mobilisation de nos partenaires institutionnels ou la recherche d'investisseurs, et à la mise au point des différents projets : installation de la « Maison du projet » (à laquelle il convient aujourd'hui de donner un second souffle), acquisition de la friche commerciale « ED », acquisition et réhabilitation de l'ancienne Maison de la presse en vue de proposer un concept de type « Boutique à l'essai » ou « Mon commerc'en test » (des contacts sont pris en ce sens avec la BGE Hauts-de-France), animations estivales sur la place du Maréchal Leclerc, création de deux circuits de découverte de Gamaches, soutien aux animations portées par l'Association des commerçants « RÉAGIR » (notamment à sa participation, en 2017 et 2018, à la Journée nationale du commerce de proximité), installation d'un écopâturage sur le site des prairies du canal Doliger afin de lutter contre une espèce végétale invasive (la Renouée de Bohème) et de permettre la mise en valeur ultérieure de ce site et son ouverture au public à des fins récréatives (consultation de maîtrise d'œuvre en cours de lancement avec l'appui de l'EPTB Bresle), l'élaboration d'un schéma de signalisation communal (en cours de finalisation).

La transformation du centre-bourg, sa revitalisation sont donc pleinement engagées mais il convient de poursuivre nos efforts pour en ressentir pleinement les effets, tant sur l'attractivité résidentielle de la commune – avec l'objectif de renouer avec une dynamique démographique positive – que sur le maintien et le développement du tissu commercial et artisanal.

C'est pourquoi nous souhaitons saisir l'opportunité d'une candidature à l'Appel à projets régional « Revitalisation des centres-villes et centre-bourgs », soutenus en cela par la communauté de communes des Villes Sœurs.

Parmi les projets que nous souhaitons engager, poursuivre ou finaliser à court ou moyen terme, avec le concours de la Région Hauts-de-France si notre candidature est retenue :

- La mise en œuvre du schéma de signalisation communal ;
- La reconversion de la friche « ED » et du Centre de secours situé place du Petit Marché en vue de la création de deux ou trois cellules commerciales et de logements ;
- La requalification de la D1015, prioritairement entre ses intersections avec la D936 et la D48 (séquence la plus commerçante) ;

- La remise sur le marché du local de l'ancienne Maison de la presse (« Ma boutique à l'essai » ou « Mon commerc'en test ») ;
- L'accompagnement des commerçants et artisans dans la mise en œuvre de projets structurants (rénovation de vitrines et des locaux, mise en accessibilité, développement d'outils Internet, etc.) ;
- Une étude d'opportunité pour la création d'une offre hôtelière complémentaire de l'offre de gîtes et chambres d'hôtes, et du camping.

Deux actions pourraient compléter ces projets :

- L'élaboration d'une stratégie de promotion et de développement des mobilités douces, afin d'inciter au développement de la marche et du vélo dans les déplacements du quotidien et de renforcer le positionnement touristique de Gamaches au sein de la communauté de communes des Villes Sœurs ;
- La mise en place de dispositifs d'incitation et d'accompagnement des propriétaires occupants et bailleurs à la rénovation de leurs biens à vocation d'habitat et commerciale.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'Appel à projets « Redynamisation des centres-villes et centre-bourgs » organisé par la Région Hauts-de-France,

Vu la candidature déposée dans ce cadre par la commune de Gamaches avec le soutien de la communauté de communes des Villes Sœurs,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER le principe de la candidature de Gamaches à l'Appel à projets régional « Redynamisation des centres-villes et centre-bourgs » option 1 (Aide à la mise en œuvre) ;**
- **De VALIDER le dossier de candidature établi pour ce faire ainsi que ses annexes ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans le cadre dudit Appel à projets.**

9. CONTRATS DE MAINTENANCE

- **ARROSAGE AUTOMATIQUE STADE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité d'établir un contrat de maintenance du système d'arrosage automatique du Centre Sportif.

Les Ets DELB'ART proposent deux interventions annuelles (hivernage et mise en pression) avec

vérification du matériel, la maintenance à distance par téléphone, le remplacement des pièces défectueuses pour un montant de 758.16€ TTC / an et possibilité de reconduction du contrat.

Après avoir entendu les différentes conditions de ce contrat et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les termes du contrat de maintenance
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer
- **DIT** que les crédits seront inscrits aux BP des exercices concernés.

- PORTE GARAGE SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'établir un contrat d'entretien pour la porte sectionnelle de l'atelier communal.

Les Ets DEGROISILLE proposent une prestation de service pour la vérification et l'entretien de premier niveau de la porte sectionnelle pour un montant de 1 310.40€ TTC.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les termes du contrat de maintenance
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer
- **DIT** que les crédits seront inscrits aux BP des exercices concernés.

10. TARIFS JAUNE ET VERT ELECTRICITÉ : CHOIX DU FOURNISSEUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que trois bâtiments de la commune bénéficient d'un tarif jaune ou vert, ceux-ci sont concurrentiels et une consultation a été faite, compte-tenu du fournisseur des autres lieux de la commune, en l'occurrence EDF, le bureau municipal a fait le choix de prendre EDF pour les tarifs jaune et vert.

Les lieux concernés sont :

- La salle des fêtes
- Le stade
- La station de pompage

11. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- VENTE DE TERRAINS

Vu la délibération en date du 11 mai 2017 acceptant la vente de la parcelle cadastrée section AM 55,

Vu la délibération en date du 12 février 2019 acceptant la vente des parcelles cadastrées AM

242 et AM 192.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'une parcelle a été oubliée, il s'agit de celle cadastrée AM 56 d'une superficie de 3 a 87ca.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 21 voix pour et 1 abstention (Mr SANTERRE) :

- **ACCEPTÉ** la vente de la parcelle AM 56 d'une surface de 3 a 87 ca.
- **FIXE** le prix de vente à 1€ le m2.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir avec Stéphane SANTERRE, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

- PARTICIPATION SORTIE PEDAGOGIQUE STAGIAIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge du reste dû par la famille d'un stagiaire de la MFR habitant GAMACHES, pour une sortie pédagogique en Vendée.

12. TOUR DE TABLE

Monsieur SANTERRE s'interroge sur la fermeture de la base nautique le week-end

Réponse : une rencontre avec le Président sera organisée

Monsieur DUBOIS fait remarquer que le parc de jeux pour enfants est souvent fermé, Monsieur RICARD qui se charge de l'ouverture et de la fermeture quotidienne de cet espace rappelle les horaires d'ouverture

Monsieur DUBOIS demande pourquoi une cérémonie de départ en retraite n'a pas été organisée pour un agent qui a quitté ses fonctions récemment

Réponse : l'agent sera interrogé

Mme SIRE demande si la licence IV a été achetée

Réponse : NON

Question de la part de Madame DUMORTIER : lors de la permanence du véhicule numérique de la Communauté de Communes du 1er avril dernier, le mille club n'a pas été ouvert, pourquoi ?

Réponse : il s'agit d'un oubli

Mme LAPORTE informe l'assemblée de l'indisponibilité de l'organiste à l'église et précise qu'elle ne connaît pas la date où cette personne pourra revenir.

Elle rappelle également l'éclairage de Jean Jaurès à la sortie, réponse : des devis sont en cours

Monsieur RICARD revient sur l'ouverture du street park, il précise qu'il est quelque fois fermé pour des raisons de météo.

Séance levée à 21H58

Vu le Maire,